

TITRE 1 : RÈGLEMENT CHAMPIONNAT OCCITANIE TRIAL

ARTICLE 1 : CHAMPIONNAT

La Ligue Motocycliste Occitanie met en compétition un titre de Champion Occitanie Trial par catégorie qui se déroulera du 1er janvier au 30 novembre 2025. Le règlement FFM sera pris en considération pour tout article non-traité dans le présent règlement. Ce Championnat est ouvert à tous les pilotes titulaires d'une licence FFM compétition à l'année, délivrée par un Club affilié de la Ligue

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT

Les engagements se feront sur le site engage sports. Au moment de son engagement le pilote choisira son horaire de départ en fonction des disponibilités restantes, les premiers engagés seront les mieux servis.

Au moment de son arrivée sur le lieu de la compétition, après passage au contrôle administratif, le pilote se verra remettre une plaque et un Tag (dès que le système One trial sera mis en place) en échange de sa licence, à restituer le soir de la course.

(Tout Tag ou plaque non rendu sera facturé 10€).

Le pilote devra se présenter au contrôle technique 10mn avant son horaire de départ, tout **retard au départ sera pénalisé d'un point toute les 5mn.**

Le pilote déterminera sa catégorie de classement lors de sa première participation à une épreuve du Championnat. En cas de changement de catégorie en cours d'année (après accord de la Commission), il pourra être classé dans plusieurs catégories, **mais il ne pourra être récompensé en fin de saison que dans la catégorie ou il a fait son meilleur classement général.**

Attention, le nombre de pilotes peut être limité par l'organisateur, ou par les préfectures.

A cet effet les pilotes de la ligue seront prioritaires sur les pilotes hors ligue s'ils s'engagent 3 semaines avant une épreuve. Passé ce délai c'est la date de l'inscription sur engage sport qui fera foi.

Les pilotes engagés ou inscrits qui veulent se désengager, s'ils veulent être remboursés, doivent le faire avant le jeudi soir précédent l'épreuve. (Sauf cas exceptionnel : décès, accident, maladie,) afin de débloquent la liste d'attente).

Rappel : les pré inscriptions sur engages sport ne seront pas prise en compte.

Les engagements seront clos à 23h59 le jeudi soir précédant l'épreuve.

ARTICLE 3 : CATÉGORIES ADMISES

Motos modernes : TR1+, TR1, TR2+, TR2, TR2 Espoir, TR3+, TR3, TR3 Espoir, TR3 Ancienne, TR 4+, TR4+ Ancienne, TR 4, TR4 Espoir, TR4 Ancienne.

4 zones de niveau supérieur doivent être définies pour les catégories +.

Pour les catégories TR 4 Espoir, TR 3 Espoir, et TR 2 Espoir les âges pris en compte sont à partir de 7 ans jusqu'à 11*ans moto de cylindrée inférieure à 80cc et pour les 11 à 17*ans cylindrée inférieure à 125cc.

(*) au 1° janvier de l'année du championnat

Par mesure de sécurité dans les interzones, la Commission trial demande que les pilotes âgés de moins de 12 ans soient systématiquement accompagnés par une personne licenciée majeure.

ARTICLE 7 : CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Les machines admises à disputer le Championnat doivent être conformes aux prescriptions techniques de la F.F.M. et au règlement particulier de l'épreuve, validées par le commissaire technique équipées d'un silencieux d'échappement conforme, d'un coupe circuit magnétique obligatoire, protection de couronne pleine, mousse de guidon, disques de freins pleins ou troués de maximum 8 mm (immatriculées et assurées et équipées d'un phare et d'un feu arrière si épreuve en circuit ouvert).

Une protection dorso ventrale est obligatoire pour les mineurs et recommandée pour les majeurs. Port d'un casque homologué ECE2205 ou ECE2206, gants et bottes, et habits à manches longue obligatoire.

Le port d'un sac à dos ou d'une poche à eau type Camel Bak, ainsi que le port d'une banane sont interdits lors du franchissement des zones.

Pour l'engagement, le pilote devra présenter sa licence en cours de validité, (la carte grise, et l'attestation d'assurance pour les épreuves en circuit ouvert), ainsi que l'autorisation parentale dûment remplie et signée pour les mineurs.

Les licenciés « une épreuve », devront produire une licence à la journée saisie sur le site de la FFM (au plus tard le jeudi précédent l'épreuve.) Pour les épreuves empruntant des voies ouvertes à la circulation, les pilotes devront posséder le permis requis pour la moto utilisée, ainsi que l'attestation d'assurance de celle-ci.

Il n'y aura plus de licence à la journée prise le jour même de l'épreuve.

ARTICLE 8 :

Le montant du droit d'engagement, est fixé 35 euros si le pilote s'est engagé en ligne sur le site engage sports au plus tard le dimanche soir précédent l'épreuve. (Une semaine avant l'épreuve)

Après cette date, l'engagement passera à 45€ jusqu'au jeudi soir précédent l'épreuve à 23h59, date de clôture définitive des engagements.

Il n'y aura plus aucun engagement pris sur place, par courrier, mail, SMS ou téléphone.

Lien d'engagement sur engage sports : <https://ffm.engage-sports.com/>

ARTICLE 9 :

Il est rappelé que l'interzone fait partie intégrante de l'épreuve. Tout pilote surpris par un officiel n'empruntant pas l'interzone tracée par l'organisateur sera disqualifié.

Des contrôles de passage pourront être placés sur l'itinéraire ; ils devront être signalés par un drapeau rouge à proximité. Il est conseillé de tracer l'interzone accessible aux 50 cc et aux petites catégories.

L'interzone ne doit pas traverser la zone et pour des raisons évidentes de sécurité, il ne devra jamais être pris à contre sens, sous peine de disqualification.

ARTICLE 10 :

Le classement final se fera en comptabilisant l'intégralité des épreuves du championnat.



ARTICLE N19 :

Pour tout point non abordé dans ce règlement, les règles du Championnat de France de Trial 2026 s'appliqueront.